



SÉANCE
ORDINAIRE
23 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président
Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président
Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Alexandre Toméo, délégué pour la municipalité de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 001-01-2017

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2017**

**Il est proposé par monsieur Normand Clermont
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 23 janvier 2017 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 002-01-2017

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016**

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Normand Clermont**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 003-01-2017

3.1 **APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

**Il est proposé par monsieur Normand Clermont
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2017 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-415-00-414	Frais d'administration	12 147 \$
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt Intérêt	92 610 \$
03-210-00-00x	Capital	357 741 \$



Résolution RA 004-01-2017

3.2 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2016

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans l'opération de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le déficit accumulé de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes était de 1 762.02 \$ au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' il n'y avait pas de réunion de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes en décembre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Clermont

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2016, un déficit de 1 762.02 \$ provenant du déficit accumulé.

Résolution RA 005-01-2017

3.3 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans l'opération de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes était de 23 682.40 \$ au 31 décembre 2015;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2017, un déficit de 23 682.40 \$ provenant du surplus accumulé.

● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 006-01-2017

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Normand Clermont

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h30.

YVES LEGAULT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE